



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/35/5
23 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN 10000
OCT 0 1980
UN, IN, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 64 de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Lettre datée du 20 octobre 1980, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Mozambique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser un document concernant l'appel que le Gouvernement de la République populaire du Mozambique a lancé à la communauté internationale en vue de faire face à la sécheresse qui sévit dans six des 10 provinces du pays.

D'ordre du Ministère des affaires étrangères, je vous serais obligé de bien vouloir faire publier et distribuer ce document comme document de l'Organisation des Nations Unies au titre du point intitulé "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe".

Je suis convaincu qu'une fois de plus, vos services examineront cette grave situation avec la diligence et l'attention dont ils ont toujours fait preuve vis-à-vis de mon pays.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Mozambique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) José Carlos LOBO

ANNEXE

Sécheresse en République populaire du Mozambique

1. Introduction
2. Description de la situation
3. Mesures prises par le Gouvernement mozambicain
4. Besoins
5. Observations finales
6. Appendices

1. INTRODUCTION

Depuis le début de la campagne agricole de 1978/79, six provinces au moins du Mozambique ont été gravement touchées par la sécheresse, qui a tendance à s'étendre.

Il est difficile d'en évaluer les effets sur l'économie. On prévoit toutefois pour la campagne 1978/79 une baisse de production de l'ordre de 50 p. 100.

Il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau. Le Mozambique a déjà connu des sécheresses. Les personnes âgées des zones touchées ont indiqué que de graves sécheresses s'étaient produites en 1949/50, 1959/60 et 1969/70. Elles continueront à sévir tant que nous n'aurons pas les moyens de contrôler les fluctuations climatiques.

Les sécheresses, cyclones, inondations et tremblements de terre sont des phénomènes qui affectent les peuples et les pays du monde entier. Cependant, les effets de ces catastrophes varient en fonction du niveau de développement économique atteint. S'ils sont minimes dans les pays hautement développés, ils atteignent la proportion de véritables calamités dans ceux qui sont encore sous-développés.

Notre pays, qui appartient à cette dernière catégorie, présente des signes de calamité latente. La moindre modification de l'équilibre entre l'homme et la nature suffirait à provoquer un désastre.

En vue de limiter au maximum les effets de la sécheresse, certaines mesures ont été prises. A présent, cependant, la situation a pris les proportions dramatiques d'une calamité naturelle, ce dont il convient d'informer la communauté internationale.

2. DESCRIPTION DE LA SITUATION

Les habitants et le bétail des provinces du sud du pays disposent, essentiellement, de deux sources d'eau : les eaux souterraines et les lacs.

Lorsque les précipitations se font rares, les lacs et les étangs s'assèchent, ainsi qu'un grand nombre de puits.

Aujourd'hui, les trous de forage qui vont puiser l'eau plus en profondeur sont les seules sources garanties d'approvisionnement en eau de la population et du bétail.

Cependant, un grand nombre de trous de forage sont inutilisables en raison d'un mauvais entretien du matériel ou d'une grave pénurie de pièces détachées.

Cette situation a été encore aggravée par la sécheresse actuelle.

De nouveau nous avons à faire face à une grave réalité : des populations qui souffrent, des enfants qui seront marqués de façon permanente par la faim et la maladie, et des mères qui pleurent sur leurs enfants morts.

La dévastation causée par la sécheresse est comparable à beaucoup d'égards à celle que le pays avait connue en 1969/70 et 1970/71.

Les régions les plus durement touchées sont celles qui, du fait de leur situation naturelle, reçoivent normalement peu de précipitations. Il s'agit des régions suivantes : l'intérieur des provinces de Maputo, Gaza et Inhambane, une partie du nord et du sud de Sofala et de Manica et le sud de la province de Tete.

Dans la province de Gaza, les régions du haut Limpopo et du haut Changane, qui sont les plus arides du pays, ont toujours manqué d'eau en raison de la rareté des précipitations.

La province d'Inhambane est également toujours affectée par la sécheresse, surtout dans les districts du nord et de l'intérieur : Govuro, Massinga et Vilanculos.

Les six provinces touchées comptent 6 010 000 habitants, soit approximativement 50 p. 100 de la population du pays.

On estime à 1 500 000 le nombre des personnes le plus gravement touchées. Elles se répartissent comme suit (Appendice I) :

Province de Maputo (districts de Moamba, Magude et Matutuine) : 213 000 personnes.

Province de Gaza (districts de Chicualacuala, Massingir, Guija, Chibuto, Manjacaze, Limpopo, Bilene et Gaza) : 385 000 personnes.

Province d'Inhambane (districts de Govuro, Massinga, Panga, Morrumbene, Vilanculos et Homoine) : 291 000 personnes.

Province de Sofala (districts de Chemba, Caia, Marromeu, Cheringoma, Buzi et Chibabava) : 240 000 personnes.

Province de Manica (districts de Guro, Tambara, Barue et Mussorize) :
93 000 personnes.

Province de Tete (districts de Mutarara, Changara, Magoe, Cahora-Bassa, Moatize, Chiuta et Zumbo) : 360 000 personnes.

Les zones touchées ont en général les caractéristiques suivantes :

- Grave pénurie d'eau et de nourriture due au manque de précipitations et à la destruction des récoltes vivrières.
- Grave pénurie alimentaire due également à la destruction des récoltes à la suite de pluies intempestives.

De manière générale, ces zones ont perdu environ 50 p. 100 de leur production agricole d'où l'absence de produits alimentaires pour la consommation locale, le manque d'excédents normalement destinés à la vente et le manque de semences.

Dans certains districts, la population ne dispose pas de l'argent qui lui permettrait d'acheter les produits alimentaires disponibles dans les magasins.

Le secteur le plus gravement touché est celui des récoltes vivrières. En effet, les semences n'ont pas germé en raison de la sécheresse.

Dans certaines zones de la province d'Inhambane, les semailles ont réussi, mais après la germination, les plantes se sont desséchées en raison du manque d'eau. A Sofa et à Tete, les populations ont semé trois fois sans succès.

Dans presque toutes les régions touchées par la sécheresse, la situation du bétail est critique car les pâturages ont été totalement desséchés au point qu'ils semblent brûlés. En outre, le bétail ne peut s'abreuver et l'on ne peut le soumettre à des bains antiparasitaires. Cela a entraîné un accroissement notable des maladies et de la mortalité. Des dizaines de milliers de têtes de bétail sont ainsi menacées.

L'assèchement des lacs, des rivières et des puits et le non fonctionnement des pompes d'un grand nombre de trous de forage contribuent à la situation critique qui sévit dans les zones affectées, en particulier dans les provinces d'Inhambane et de Manica où, souvent, on ne trouve l'eau qu'à une profondeur d'environ 100 m.

Les habitants doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour obtenir de l'eau, dépensant ainsi de l'énergie et aggravant par là même la situation alimentaire qui est déjà critique.

Dans les unités de production et les écoles, l'absentéisme atteint un niveau alarmant, car la population doit consacrer un temps considérable à la recherche de nourriture.

Le manque d'eau et de nourriture a de graves conséquences sur le plan de l'hygiène, en particulier pour les enfants et pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Chez les enfants, ces conséquences sont les suivantes :

malnutrition, anémie, déshydratation, avitaminoses, infections de la peau et des yeux, accroissement de la mortalité infantile et néonatale et retard du développement physique et mental.

Chez les femmes, on constate :

un accroissement du nombre d'accouchements prématurés et de fausses couches, des avortements spontanés, de l'anémie, une diminution du nombre d'accouchements dans les maternités, ainsi qu'une diminution puis une cessation totale de la lactation.

On peut dire de manière générale que la sécheresse crée une situation grave dans les zones où elle est la plus marquée, en particulier dans la province d'Inhambane.

Un grand nombre des zones touchées ont en outre été victimes d'actes d'agression du régime Smith et ont souffert plus récemment d'attaques de bandes armées et de terroristes qui se sont infiltrés dans notre pays.

3. MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT MOZAMBICAIN

Devant la gravité de la situation dans les régions qui ont été gravement touchées par la sécheresse, le Gouvernement mozambicain a arrêté un certain nombre de mesures collectives en vue, d'une part, de satisfaire dans l'immédiat les besoins alimentaires et sanitaires des habitants, et d'autre part, de créer des conditions qui permettront en principe à la production de redevenir normale au cours des prochaines campagnes agricoles. Certaines de ces mesures sont décrites ci-après.

3.1 Evaluation de la situation sanitaire

Afin d'évaluer l'état nutritionnel de la population sinistrée, le Ministère de la santé a chargé, en mai de cette année, une équipe de spécialistes en nutrition de faire une enquête sur échantillon dans la province d'Inhambane, que l'on estimait être la plus touchée. L'équipe est arrivée aux conclusions suivantes :

a) Nutrition

En vue de déterminer la gravité de l'état nutritionnel de la population, il a été procédé à des mensurations (poids et taille) des enfants, dont l'état est généralement considéré comme un indice sûr de l'état de la collectivité tout entière. Les mensurations de ces enfants ont été comparées avec les normes établies pour les enfants du même âge, du même poids, etc. Il en est ressorti ce qui suit :

Enfants de 0 à 5 ans : 27 p. 100 souffrent de malnutrition;

Enfants de 5 à 10 ans : 43 p. 100 souffrent de malnutrition;

33 p. 100 souffrent d'anémie;

33 p. 100 souffrent de conjonctivite.

A long terme, il faut évidemment s'attendre à un retard du développement physique et mental des enfants, particulièrement des très jeunes.

Bon nombre de mères ne pouvaient plus allaiter comme auparavant (certaines femmes ne le pouvaient plus du tout). Ce facteur montre que l'état de santé des femmes était mauvais. Le nombre de prématurés, de morts-nés et de fausses couches s'était accru.

b) Approvisionnement en eau

Il serait possible de remédier dans une certaine mesure au manque d'eau en réparant les pompes actuellement hors d'usage et en forant de nombreux puits. Pour pouvoir prendre ces mesures urgentes, il faudrait toutefois disposer de pièces de rechange, de matériel, de moyens de transport et d'un personnel spécialisé.

c) Semences

La population des districts touchés n'avait dans la plupart des cas plus aucune réserve de semences, qu'elle avait soit semées en vain ou mangées en dernier ressort. Il est donc urgent de distribuer à temps pour la campagne de 1981 des semences (maïs, fèves, sorgho et arachides) aux petits agriculteurs pour qu'ils puissent assurer leur subsistance.

3.2 Mission de la FAO

A la demande du gouvernement, une mission de la FAO s'est rendue au Mozambique afin d'aider à évaluer la situation alimentaire actuelle, compte tenu de la perte partielle de céréales à la suite de la sécheresse qui a ravagé une partie du pays.

La mission, qui se composait d'un agronome, d'un météorologue agronome et d'un économiste, a visité du 9 au 28 juin 1980 quelques-unes des provinces les plus gravement touchées.

3.3 Transferts de produits alimentaires de province à province

On procède actuellement au transfert de stocks de maïs et de fèves des provinces où il existe encore un surplus dans les régions les plus gravement touchées afin de venir en aide à la population, d'une part, et d'alimenter les minoteries paralysées d'autre part.

Le Comité national des catastrophes naturelles, pour sa part, a fourni un appui financier aux provinces touchées.

3.4 Réunion d'une commission élargie du Conseil des ministres concernant la sécheresse

Devant la gravité de la situation, le Président du Mozambique a décidé de convoquer le Conseil des ministres et les gouverneurs de province à une réunion. Celle-ci a eu lieu les 25 et 26 août; on y a procédé à une évaluation générale de la sécheresse - son étendue, son origine et ses conséquences - et on a défini des mesures concrètes pour combattre les effets de la sécheresse qui s'inscrivent dans les plans internes et externes.

C'est dans ce contexte que l'on a convoqué la présente réunion à laquelle les membres du corps diplomatique accrédités auprès du Gouvernement mozambicain et des représentants d'organisations internationales ont été invités à assister.

4. BESOINS

En temps normal les besoins d'importations de céréales pour 1980 auront atteint 335 000 tonnes, réparties comme suit :

Blé	145 000 tonnes
Maïs	130 000 tonnes
Riz	60 000 tonnes

Au cours de l'année, le Mozambique a reçu de la communauté internationale les dons suivants :

<u>PAYS</u>	<u>BLE</u>	<u>MAIS</u>	<u>RIZ</u>
		(tonnes)	
Suède	20 000		
Royaume-Uni	15 000		
Yougoslavie		10 000	
Etats-Unis d'Amérique		10 053 a)	5 129 a)
Programme alimentaire mondial		5 416 a)	
Japon			1 695 a)
Pays-Bas		5 000 b)	
France	1 850 b)		
Danemark	7 821 b)		
Canda	4 680 b)		
Communauté économique européenne	<u>16 000 b)</u>		
TOTAL	65 351	30 469	6 824

a) Aide alimentaire pour 1979 qui a été livrée au cours du premier semestre 1980.

b) Aide alimentaire qui n'a pas encore été livrée.

Ainsi, rien que pour répondre aux besoins normaux, il a fallu que le Mozambique trouve à se procurer sur le circuit commercial 238 000 tonnes de céréales, d'une valeur de 50 000 000 de dollars.

4.1 Besoins d'importations de céréales pour 1981

En comptant que la campagne agricole de 1980-81 se déroulera dans des conditions climatiques normales, qu'il n'y aura ni accroissement de la population ni augmentation de la consommation, les besoins d'importations pour 1981 seront les suivants :

<u>PRODUIT</u>	<u>CONSOMMATION</u>	<u>PRODUCTION</u>	<u>DEFICIT</u>	<u>RESERVES EN CAS D'URGENCE</u>	<u>TOTAL DES IMPORTATIONS</u>
			(Tonnes)		
Blé	150 000	-	150 000	25 000	175 000
Maïs	308 800	128 000	180 500	49 500	230 000
Riz	<u>132 000</u>	<u>59 500</u>	<u>72 500</u>	<u>22 500</u>	<u>95 000</u>
	<u>590 600</u>	<u>187 500</u>	<u>403 500</u>	<u>97 000</u>	<u>500 000</u>

Pour assurer normalement son approvisionnement, le Mozambique doit donc importer au moins 500 000 tonnes de céréales.

Ces importations sont destinées à la consommation, à la constitution de réserves pour parer aux situations d'urgence (pour couvrir les pertes subies lors de la campagne agricole de 1979-80 jusqu'à ce que la production de la campagne agricole de 1980-81 puisse être commercialisée, en avril 1981), et aux besoins en semences. Les importations, d'un volume total de 655 000 tonnes, se répartissent comme suit :

Besoins normaux pour 1981	500 000 tonnes
Pertes subies lors de la campagne 1979-80	120 000 tonnes
Besoins de semences	35 000 tonnes

4.2 Besoins immédiats

Dans l'immédiat, on a avant tout besoin d'aliments, de médicaments, de semences et de moyens de transport. Il convient de souligner qu'on se trouve en présence d'une situation d'urgence, étant donné que dans certains districts, la population n'a ni aliments ni semences. Les zones touchées doivent être d'urgence approvisionnées en eau, aussi est-il absolument nécessaire de capter à nouveau les anciennes sources d'eau et de forer de nouveaux puits.

Il est indispensable de renforcer d'urgence les moyens de transport afin de pouvoir distribuer d'une manière efficace les aliments, les médicaments, etc. et apporter ainsi un appui efficace à la population.

4.2.1 Alimentation

Les victimes de la sécheresse ont besoin d'une assistance immédiate sous forme d'aliments de base. Une grande partie d'entre elles dépendent exclusivement de l'agriculture pour leur subsistance. Pour cette raison, il ne faut pas oublier que l'on aura besoin d'une assistance alimentaire au moins jusqu'à la prochaine récolte, c'est-à-dire jusqu'en avril-mai 1981. Dans l'immédiat, on a besoin d'aliments qui contiennent une quantité suffisante de calories pour assurer la survie des populations concernées. Les demandes alimentaires ont été calculées sur la base d'une moyenne minimum de 2 000 calories par personne et par jour (voir Appendice II).

4.2.2 Médicaments

Il a déjà été fait état de la situation sanitaire et, de toute évidence, il faut fournir d'urgence une assistance aux personnes concernées. Les maladies les plus répandues dans les régions les plus gravement touchées - la sous-nutrition et les maladies infectieuses, principalement de la peau et des yeux - sont étroitement liées au manque d'aliments et d'eau. Aussi les demandes de médicaments visent-elles principalement le traitement de ces maladies (voir Appendice III).

4.2.3 Semences

Acculés à la faim, les habitants ont mangé une partie des céréales destinées à l'ensemencement. Le restant a été semé mais, comme on l'a déjà dit, a été perdu par suite d'un manque de pluie au moment opportun. Pour les prochaines semailles de septembre, d'octobre et de novembre, on aurait besoin d'un type plus résistant de semences qui puisse être utilisé dans des régions arides (voir Appendice IV).

4.2.4 Matériel et machines agricoles

Pour que les semailles se déroulent normalement, les cultivateurs ont besoin d'un matériel et de machines agricoles telles que des binettes, des bêches, des haches, des charrues, des tracteurs, etc. (voir Appendice V).

4.2.5 Installations de pompage d'eau

Dans certaines régions, il n'y a pas d'eau de surface, et il est indispensable de fournir à la population le moyen de capter des nappes souterraines qui, dans certaines provinces, sont très profondes. Pour cela, il faut des pompes à moteur (voir Appendice V).

4.2.6 Transports

Des moyens de transport adéquats sont la condition essentielle d'une distribution rapide et efficace des aliments, des médicaments, des semences, ainsi que du matériel et des machines agricoles. Sans cela, il est peu probable que l'on puisse fournir une assistance efficace aux régions touchées par la sécheresse.

On aurait grand besoin, pour compléter les moyens de transport actuellement disponibles, de véhicules adaptés au terrain, à savoir des camions et des motos (voir Appendice V).

5. OBSERVATIONS FINALES

En raison de la gravité de la situation, et étant donné que les vivres et l'équipement demandés sont indispensables pour alimenter normalement les populations touchées et apaiser leur soif;

Etant donné que ces populations ont perdu, outre la possibilité de s'alimenter, celle de commercialiser leurs excédents, notamment en céréales, qui permettent en temps normal d'accroître l'offre intérieure;

Etant donné les investissements importants réalisés dans des projets agro-industriels, l'essor des connaissances techniques et le développement des infrastructures qui sont menés à bien au cours de la présente décennie sous la directive du parti et de l'Etat afin de lutter contre le sous-développement;

Etant donné que, indépendamment des catastrophes naturelles qui ont dévasté plusieurs régions du pays pendant les cinq années qui ont suivi l'indépendance, ce pays n'est pas encore parvenu à une autosuffisance sur le plan alimentaire et qu'il attend toujours que d'autres pays lui consentent des prêts à des conditions de faveur;

Le Gouvernement de la République populaire du Mozambique a décidé de lancer un appel à la communauté internationale par l'intermédiaire du corps diplomatique accrédité dans ce pays et des organisations internationales, en vue de solliciter une aide immédiate, principalement alimentaire, pour faire face à la situation d'urgence qui existe dans les régions touchées par la sécheresse.

La lutte continue.

Maputo, le 29 août 1980.

Appendice I

POPULATION TOUCHÉE, EN POURCENTAGE DE LA
POPULATION TOTALE, PAR PROVINCE

PROVINCES	POPULATION TOTALE (Nombre d'habitants)	POPULATION TOUCHÉE (Nombre de personnes)	%
Maputo	1 242 700	213 000	17,1
Gaza	1 019 400	385 000	37,7
Inhambane	1 046 000	290 674	27,7
Sofala	1 186 900	240 000	20,2
Manica	654 400	93 189	14,2
Tete	860 600	359 862	41,8
TOTAL	6 010 000	1 581 725	26,3

NOTE : On estime que les enfants du groupe d'âge 0-4 ans représentent 18 p. 100 environ de la population totale.

Appendice II

BESOINS EN VIVRES ET EN SAVON

Céréales (maïs, riz ou sorgho)	175 000 tonnes
Fèves ou arachides	20 000 tonnes
Poisson séché	10 000 tonnes
Huile de cuisine	10 000 tonnes
Savon (de toilette et/ou détergent)	15 000 tonnes

Appendice III

BESOINS EN MEDICAMENTS

a)	<u>Vitamines et compléments minéraux</u>	
	Multivitamines (comprimés)	1 250 000
	(sirop en flacon)	6 500
	Sel ferreux (comprimés)	700 000
	(sirop en flacon)	7 500
b)	<u>Pour la gale</u>	
	Monosulfiran (pain de savon)	8 000
	(liquide - par flacon de 5 litres)	300
c)	<u>Pour la conjonctivite</u>	
	Tétracycline - crème pour les yeux (en tube)	2 500
	Chloramphénicol - crème pour les yeux (en tube)	2 500
	Néomycine - E - gouttes pour les yeux (en flacon)	6 000
d)	<u>Pour les diarrhées</u>	
	Sulfadiméthoxin (comprimés)	60 000
	Phtalylsulfathiazol (comprimés)	60 000
e)	<u>Pour les infections parasitaires</u>	
	Mébéniazol (comprimés)	50 000

Appendice IV

BESOINS EN SEMENCES

Maïs	3 000 tonnes
Sorgho	950 tonnes
Fèves	370 tonnes
Arachides	2 500 tonnes

Variétés employées :

Maïs - cycle moyen (110 à 120 jours) type Kalahari, grain blanc américain long ou rond.

Sorgho - pulpe blanche, douce, propre à la consommation.

Arachide - cycle court, type espagnol, Natal commun, Bombay.

Fèves, variété régionale - ("Nhemba, cute") *Vigna unguiculata* (doliue)

Appendice V

BESOINS EN EQUIPEMENT

	<u>Quantité</u>
a) <u>Matériel agricole</u>	
Tracteurs	50
Charrues	50
Herses	14
Semeuses	27
Sarcloirs	27
Remorques	67
b) <u>Instruments agricoles</u>	
Binètes	94 000
Machettes	16 000
Haches	31 500
Charrues	1 500
Faux	14 000
Ruches	30
Bêches	7 000
c) <u>Matériel pour le pompage de l'eau</u>	
Pompes à moteur*	200
Pompes à main*	300
Compresseurs à air	2
Jeux de clefs pour l'entretien	50
Trépieds avec treuil à moteur	2
Matériel pour "Rotamec"	
d) <u>Véhicules de transport</u>	
Jeep (4 x 4)	24
Camions - 5 tonnes (4 x 4)	11
Camions - 7 à 9 tonnes	25
Camions 12 tonnes avec remorque	10
Tracteurs avec remorque	5
Cyclomoteurs (50 cm ³)	8

* Les pompes à moteur et les pompes à main devraient être livrées avec des pièces détachées représentant 15 p. 100 de leur valeur.

Appendice VI

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET PRATIQUE

1. Les provinces touchées par la sécheresse sont desservies par les trois principaux ports nationaux, qui sont reliés à l'intérieur du pays par la route et par le rail :

<u>Ports</u>	<u>Provinces</u>
Maputo	Maputo, Gaza, Inhambane
Beira	Sofala, Manica, Tete
Nacala	Nampula, Cabo Delgado, Niassa (la région nord est considérée comme moins touchée)

Ces trois ports possèdent des installations permettant de débarquer et de stocker toute aide qui sera adressée.

2. Créée en 1978, la Commission nationale pour les catastrophes naturelles est chargée de coordonner les activités des différentes instances du parti et de l'Etat qui fournissent directement aux populations touchées une aide d'origine nationale.

La Commission est présidée par le Ministre de la planification. Ses services sont situés dans l'immeuble de la National Planning Commission - Av. Ahmed Sékou Touré, 21, téléphone 74 10 54. Toute demande de renseignements devra être adressée à Mme Isabel Munguambe.

3. Sur le plan local, la coordination des activités concernant les populations touchées est assurée par les différents gouvernements provinciaux en collaboration avec les commissions provinciales pour les catastrophes naturelles.

4. Les marchandises fournies par la communauté internationale au titre de l'aide seront réceptionnées par l'entreprise d'Etat ENACOMO, qui dépend du Ministère du commerce extérieur, dont l'adresse est la suivante :

	Telex : ENAC - MO
	6-350
	Maputo
	Télégrammes : ENACOMO
	Maputo
Adresse postale	Caixa Postal 698
	Maputo

5. En outre, si la communauté internationale vient à fournir une aide financière, la société ENACOMO sera chargée de mettre en place un système d'importations d'urgence et, en premier lieu, d'importer des vivres et des semences en provenance des pays voisins. Les semences seront distribuées gratuitement à de petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance, et suffisamment à temps pour pouvoir être plantées au début de la campagne 1980-1981.
